

Peltre

INFOS

PELTRE INFOS - N° 45 - Juillet 2020



PELTRE

Début de mandat dans la tourmente

Rédiger un éditorial pour le bulletin municipal n'est jamais simple. C'est pour moi, souvent, un exercice délicat dans la recherche du fil conducteur et dans le choix des thèmes abordés. Mais, le contexte exceptionnel que nous venons de traverser, sans précédent dans notre histoire récente, rend encore plus difficile cet exercice. Que dire sans risquer de tomber dans la facilité grandiloquente d'un « appel à un nouveau monde » ou dans les critiques faciles, inutiles et insignifiantes du « y avait qu'à – ils auraient dû - fallait qu'on... ».

Il me semble que le désordre que nous avons connu au cours de cette crise sanitaire, généré par le manque de connaissances, l'incertitude des informations transmises et l'inexpérience de ce type de situation va nous contraindre à reconsidérer le rapport de nos sociétés au temps. Il va nous conduire à renoncer à l'instantané, à la satisfaction des demandes à réaliser dans l'immédiat. Et pas seulement au niveau de l'Hexagone, ni même de l'Europe mais nécessairement au niveau mondial, tant la démonstration a été faite de notre interdépendance.

Porteuse d'une prise de conscience qu'une indispensable redéfinition de la hiérarchie des valeurs politiques, économiques, sociales et environnementales va s'imposer à tous, cette crise nous a bousculé dans nos certitudes. Ne sommes-nous pas sur une ligne de crête étroite avec d'un côté un abîme profond et de l'autre la dernière chance de faire bouger utilement les choses ?

Dès le 16 mars, modestement mais sûrement, l'équipe des élus et des agents municipaux a pris sa part dans l'action (tel le colibri !) afin d'éviter le pire et a fait preuve de réactivité, de disponibilité et d'ingéniosité pour éviter que le confinement ne se traduise par une rupture du lien social et pour maintenir un Service Public de qualité. Vous en trouverez quelques illustrations dans les pages ci-après.

C'est par l'intelligence du terrain que nous avons su trouver des solutions adaptées à la réalité de notre Commune et de notre territoire avec les élus de Metz Métropole. Dans les prochains mois, notre rôle sera central dans la reprise de l'activité sociale, économique, culturelle notamment grâce à l'investissement public dont les communes portent encore une large part.

Envisager l'avenir autrement ne signifie pas pour autant faire abstraction du passé mais s'en servir pour exalter les temps à venir afin de bannir de notre langage ces tristes mots : distanciation sociale au profit du contact humain (c'est aussi possible sans accolades ou embrassades), abolir les gestes barrières pour se donner la main (l'entraide), faire tomber les masques pour se donner ensemble les épreuves du futur. Continuons à essaimer à notre échelle locale, nos valeurs de solidarité et de dignité dans ce monde meurtri.

Il nous revient de faire en sorte que cette expérience inédite vécue par des milliards d'êtres humains nous conduise à continuer à placer l'intérêt général (trop souvent oublié au profit d'une réponse aux demandes individuelles) et l'humain au centre de nos préoccupations et de nos actions au niveau communal.

Walter Kurtzmann
Votre maire

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

Villes et Villages
Fleuris



EDIT



Peltre au temps du Coronavirus : Les actions municipales

Le 17 mars 2020, le coronavirus a arrêté le temps. Comme toutes les villes et villages de France, Peltre s'est mis à l'heure du confinement. Brutalement, nous avons dû changer nos comportements.

Le 13 mars déjà, les écoles et le centre socio-éducatif ont été contraints de fermer leurs portes. Toutes les associations ont mis en sommeil l'ensemble des activités prévues : la fête villageoise, le vide-grenier, les manifestations sportives et culturelles.

Grâce à l'engagement des agents municipaux et des élus, la municipalité a pu assurer une grande partie des services en se concentrant sur les missions essentielles : État Civil, finances et accompagnement des seniors pour éviter que le confinement ne se traduise par une rupture du lien social (contacts téléphoniques et courses dans les supermarchés). Nous remercions le magasin Intermarché de Magny qui, par l'ouverture de créneaux spéciaux, nous a permis de réaliser des (retraits réguliers de marchandises) (drives) réguliers pour nos aînés. Nous avons pu constater un grand élan d'entraide et de solidarité entre voisins face à cette crise, et nous ne pouvons que nous en réjouir !

Devant la fermeture prolongée de la déchetterie, la Commune a mis en place des bennes pour la collecte des déchets verts, initiative très appréciée de tous.

A partir du 8 mai, des masques pour adultes lavables et réutilisables, gratuits, ont été distribués par les Conseillers Municipaux nouvellement élus dans chaque boîte aux lettres en fonction de la composition du foyer. Cette action a été complétée, les 16 et 17, par une seconde

distribution de masques pour les adultes et le 25, 26 et 27 mai par une distribution de masques pour les enfants.

Dès le 12 mai, pour répondre à la demande des parents qui reprenaient le travail et suite aux déclarations du Premier Ministre, Monsieur le Maire en concertation avec le Conseil Municipal et l'équipe éducative, a décidé la réouverture des écoles. 48 élèves ont ainsi été accueillis en élémentaire (4CP, 13 CE1, 8 CE2, 11CM1 et 12CM2) et 7 élèves de Grande Section de maternelle (toutes les demandes ont été satisfaites). L'accueil périscolaire a également réouvert et un service d'étude pour les enfants ne pouvant être accueillis en classe a été mis en place. Les parents ont eu libre choix d'envoyer ou non leur enfant. Le 2 juin, lors de la 2ème phase d'ouverture des écoles, 86 élèves ont retrouvé le chemin de l'école élémentaire soit un taux de retour de 78,8%.

Nous remercions particulièrement l'équipe enseignante pour son investissement tant, pendant le confinement pour assurer le suivi scolaire que lors de la mise en place des règles sanitaires drastiques afin de permettre l'accueil des enfants avec le maximum de sécurité. Il va s'en dire que cette mise en place n'a pas été chose aisée. Un grand merci également à tout le personnel du C.S.E. qui a permis, par son implication, d'accueillir les enfants au sein de la structure.

Le 22 juin, l'évolution du niveau de circulation de la Covid19 étant rassurante, le Ministre de l'Éducation s'est prononcé pour l'accueil de tous les élèves des écoles en assouplissant les normes sanitaires.



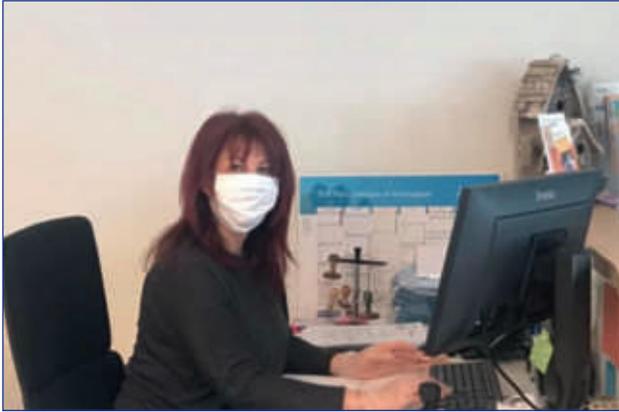
Notre reconnaissance ira enfin à tous les commerçants de Peltre (la boulangerie, la Cour des Cols, la Cueillette, le Bistrot de Vincent, le Kebab et le point presse) pour avoir offert en pleine crise sanitaire, leurs services à la population.

Enfin, nous adressons nos très sincères remerciements à Mr HUBERTY qui travaille pour la société TEREOS STARCH & SWEETENERS Europe à Marckolsheim (67) et dont la maman, Christiane HUBERTY demeure à Peltre, qui nous a offert 24 bidons d'un litre de gel hydroalcoolique en format « pousse-pousse » lors de la livraison de flacons au SDIS et l'hôpital de Mercy.

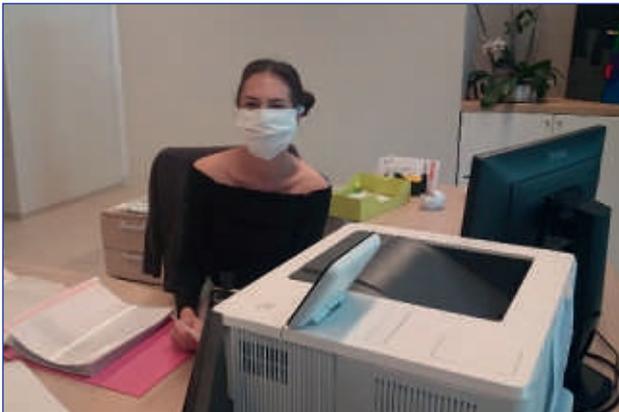
Aujourd'hui les Peltrois retrouvent un rythme de vie presque normal, les activités de la mairie ont repris, les rues s'animent, les sportifs reprennent doucement le chemin du court de tennis et bientôt du terrain de foot.

Attention cependant, le virus n'a pas disparu, prenez bien soin de vous, respectez les gestes barrière et le port du masque reste de rigueur.

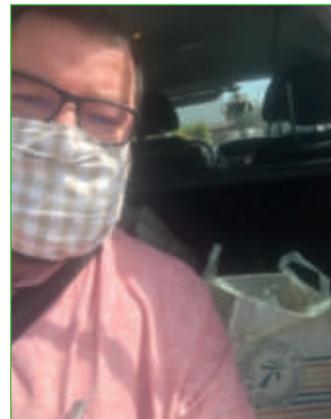
Tous mobilisés face à la crise sanitaire |



L'accueil général et le service état civil à l'œuvre pour accueillir les nouveaux papas... !



Le service technique à l'œuvre pour pallier à l'arrêt de la collecte sélective



Les élus et les agents mobilisés pour approvisionner nos anciens durant la crise





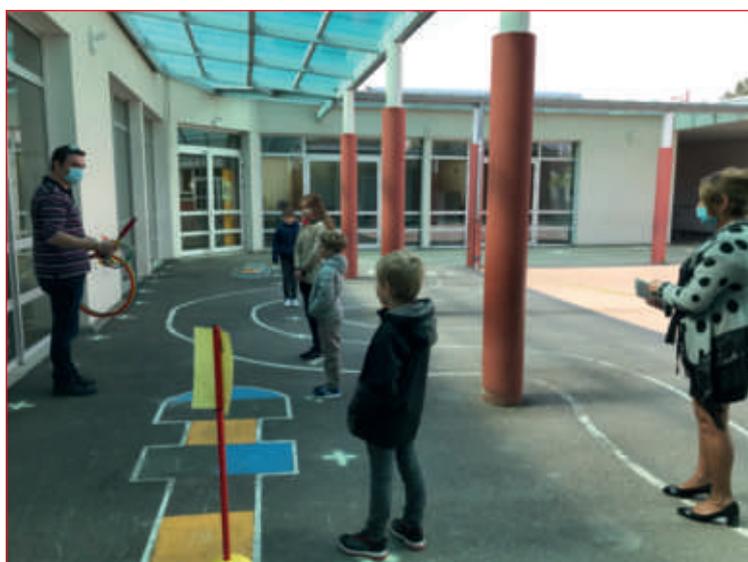
Les agents continuent de se mobiliser, lorsque cela est nécessaire, en télétravail à domicile pour assurer la continuité des activités (gestion du personnel, comptabilité, inscriptions scolaires, urbanisme...)



Le service d'entretien des bâtiments, dont l'activité intense a permis de respecter les règles d'hygiène et sanitaires nécessaires...



les élus préparent la distribution des masques



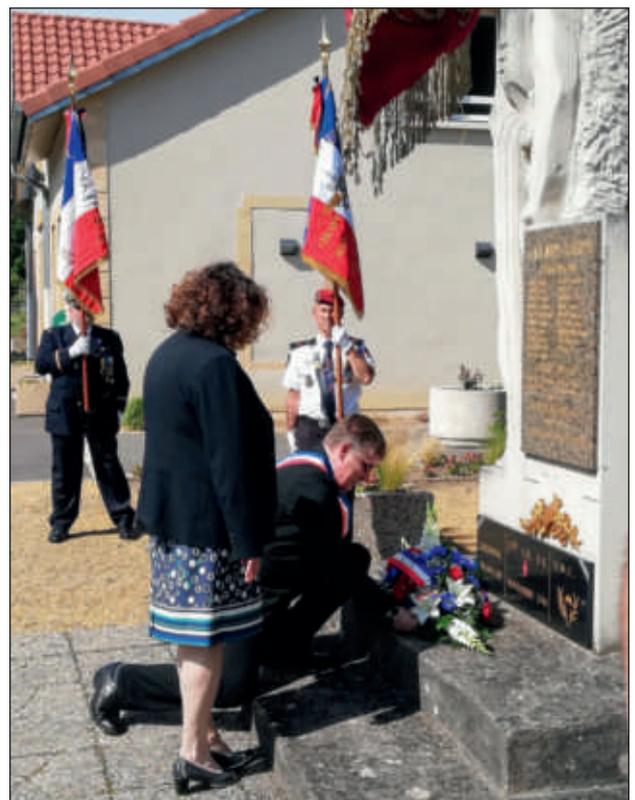
les enfants continuent d'être accueillis à l'accueil périscolaire

Commémoration du 8 mai 2020

Le 8 mai 2020, c'est dans un contexte inédit de confinement qu'a eu lieu la cérémonie restreinte de commémoration de la victoire des alliés, il y a 75 ans.

Malgré la crise sanitaire, il était important de rendre hommage à Peltre à ceux qui se sont battus pour défendre la Liberté, notre Liberté.

C'est entouré de ses adjoints et dans le respect des règles de distanciation physique, que le Maire Walter KURTZMANN a lu le message du Président de la République et a procédé à un dépôt de gerbe en présence des porte-drapeaux de l'UNC Val Saint Pierre, du Souvenir Français de Peltre et de la 230ème section de la Médaille Militaire et de l'ANSORAA.



Conseil Municipal

6

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 23 mai :
installation de la nouvelle équipe municipale, élection du maire et des adjoints :

1/ Élection du maire

Monsieur Walter KURTZMANN a été élu maire à l'unanimité.

2/ Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints.

3/ Élection des adjoints :

Sur proposition du maire, ont été élus adjoints au maire à l'unanimité:

- M. Jean-Michel GUERNÉ :
1^{er} adjoint en charge des finances et des affaires économiques ;
- Mme Monique LEYDER :
2^{ème} adjointe en charge de la Solidarité et des Séniors ;
- M. Jean-Claude BASTIEN :
3^{ème} adjoint à la vie associative, aux fêtes et cérémonies ;
- Mme Dominique KNECHT :
4^{ème} adjointe à l'Éducation, à la Jeunesse et à la Petite Enfance ;
- M. Christophe LAURENT :
5^{ème} adjoint à l'Écologie et à la Citoyenneté.

Mme Martine GILLARD s'est également vu confier un poste de Conseillère déléguée à la Famille et à la Jeunesse.

4/ Fixation des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé, avec effet au 1er juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

- Le Maire :
51,6 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 2 006,93 € brut),
- Les Adjoints :
14,14 % de l'indice 1027 (770,10 € brut),
- Les Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction : 14,14 % de l'indice 1027.

5/ Délégations d'attributions du Conseil Municipal données au Maire

Pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au Maire pour la durée de son mandat, une délégation de pouvoirs prévue dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans l'intérêt d'améliorer le fonctionnement administratif et de régler des situations dans les meilleurs délais.

6/ Prime exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de la mise en place d'une prime forfaitaire exceptionnelle, d'un montant de 400 € bruts pour la période de mars à mai 2020, pour les agents mobilisés tout au long de la période d'adaptation du service public à l'urgence sanitaire, ces agents ayant été en contact direct avec des usagers de manière récurrente.

Conseil Municipal du 4 juin :

1/ Mise en place des commissions municipales thématiques permanentes

Toutes les commissions sont présidées par le Maire et composées exclusivement des conseillers municipaux.

• **Commission des Finances :**
l'ensemble du Conseil Municipal.
Vice-Président M. Jean-Michel GUERNÉ

• **Commission des Travaux :**
Mmes Nadine GARCIA (rapporteur), Monique LEYDER et MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA, Vincent TILLEMENT et Thierry WILHELM ;

• **Commission des Affaires Scolaires :** Mmes Dominique KNECHT (Vice-Présidente), Martine GILLARD (rapporteur), Audrey HUMBERT, Marie-Claire LINGUENHELD, Caroline MARIGNY, Sophie SGRO et M. Anthony CARBONNIER ;

• **Commission des Affaires Sociales et des Séniors :** Mmes Monique LEYDER (Vice-Présidente), Marie-Claire LINGUENHELD (rapporteur), Cathy MOMPERT et MM. Christophe LAURENT, Vincent TILLEMENT et Thierry WILHELM ;

• **Commission des Fêtes et Associations :** M. Jean-Claude BASTIEN (Vice-Président), Mmes Martine GILLARD, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY et MM. Frédéric BERTRAND (rapporteur), Christophe LAURENT et Thierry WILHELM ;

• **Commission de Communication :**
Mmes Nadine GARCIA, Marie-Claire LINGUENHELD, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT et Caroline MARIGNY ;

• **Commission Environnement et Écologie :**

M. Christophe LAURENT (Vice-Président), Mmes Dominique KNECHT, Marie-Claire LINGUENHELD, Sophie SGRO et MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Anthony CARBONNIER, Jean-Michel GUERNÉ, Jean-Marc RACHULA (rapporteur), Vincent TILLEMENT et Thierry WILHELM ;

• **Commission Sécurité et Circulation :**

Mmes Nadine GARCIA, Audrey HUMBERT (rapporteur), Cathy MOMPERT, Sophie SGRO et MM. Jean-Claude BASTIEN, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA (rapporteur), Vincent TILLEMENT et Thierry WILHELM.

• **Commission d'Appel d'Offres et de la Commande Publique :**

Élus les membres titulaires :

- Mme. Nadine GARCIA
- M. Frédéric BERTRAND
- M. Thierry WILHELM

Élus les membres suppléants :

- M. Jean-Claude BASTIEN
- Mme Monique LEYDER
- M. Jean-Marc RACHULA

2/ Délégués dans les organismes extérieurs :

• **Centre Communal d'Action Sociale:**

Mmes Monique LEYDER, Marie-Claire LINGUENHELD et Caroline MARIGNY ;

• **Correspondants Défense :**

Mme Martine GILLARD (titulaire) et M. Frédéric BERTRAND (suppléant);

• **Référents Sécurité Routière :**

MM. Jean-Marc RACHULA (titulaire) et Thierry WILHELM (suppléant) ;

• **Réseau de Santé de Metz :**

Arrondissement : Mmes Dominique KNECHT (titulaire) et Martine GILLARD (suppléant) ;

• **Centre National d'Action Sociale :**

Mmes Dominique KNECHT (déléguée collège des élus) et Séverine JOFFROY (déléguée collège des agents).

3/ Fixation du montant des frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des frais de représentation du Maire à 1 500 € par an à compter du 1er juin 2020 et pour la durée du mandat.

4/ Reconduction d'un contrat unique d'insertion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire un contrat unique d'insertion pour un poste d'agent technique polyvalent pour une durée de 9 mois sur la base de 35 heures par semaine.



Espaces verts

Le beau temps a régné pendant toute la période du confinement et nous a permis à tous de passer ce moment plus agréablement.



Dès la fin du mois de mars, notre équipe technique a repris progressivement le travail afin d'assurer la surveillance et le nettoyage des bâtiments publics, mais aussi de débiter le fleurissement du village.

Comme d'habitude, les jardinières colorées et variées ont été installées aux carrefours et sur les candélabres.

Au gré des balades, on a découvert çà et là les beaux parterres de plantes et fleurs qui colorent les divers espaces verts, ainsi que les coffres et charrettes en bois bien garnis qui apportent du cachet au village.

Leur tâche n'est pas encore terminée, car bien inspirés, ils vont continuer de l'agrémenter avec d'autres installations.

Un grand merci à nos agents techniques pour cette belle palette de couleurs.



Tonte raisonnée

Soleil et pluie au printemps... et il faut ressortir les tondeuses dans les jardins et les espaces publics. Si l'habitude était de tondre l'herbe souvent très courte, l'heure est plutôt à la tonte raisonnée.

Depuis quelques années déjà, on constate à Peltre et dans d'autres villages, que l'herbe est plus ou moins haute après les passages des tondeuses des agents communaux. Dès lors, les tontes se font moins souvent : c'est le système dit de "tonte raisonnée" ou "tonte différenciée"

Ce système de tonte permet la biodiversité des espèces animales et végétales.

Une pelouse plus haute favorise la pollinisation, la diversité des insectes, les déplacements des petits animaux... elle sera également plus résistante à la sécheresse.

Enfin, écologie signifie également économies : moins d'usage des machines, moins de pesticides. Pour aller plus loin dans la biodiversité, d'autres actions peuvent être mises en place, comme installer des mangeoires et niches à oiseaux, tas de bois, mares... peut-être une nouvelle étape à franchir pour laisser la nature reprendre un peu sa place !

Chenilles processionnaires

Jusqu'en 2018, la chenille processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) n'avait pas été observée à Peltre. Mais l'an dernier, les premiers foyers ont été détectés.

2020 semble marquer une extension du problème. En effet, cette année encore, les chenilles processionnaires ont fait leur apparition et avec elles, les dégâts qu'elles occasionnent sur les chênes.

Danger pour la santé humaine

Particulièrement urticants, les poils de la processionnaire volent au vent et peuvent être à l'origine de problèmes de santé graves : allergies, problèmes d'asthme ou des chocs anaphylactiques. Elles peuvent aussi causer de gros désagréments aux animaux en provoquant des réactions inflammatoires et nécrosantes de la langue, des yeux et de la peau.

S'il y en a peu dans le village, les quelques foyers extérieurs ont été identifiés par la municipalité. On a tous croisé, lors de nos promenades sur la piste cyclable rue des Fours à Chaux, le beau spécimen de chêne et constaté les ravages occasionnés.

La Commune et les propriétaires des arbres ont ainsi dépensé la somme de 3 600€ afin de limiter la progression du fléau en faisant intervenir la société AUCIDYS.

Pour 2021, il s'agira de prendre les devants et d'agir en prévention d'une nouvelle invasion de ce Lépidoptère ravageur. Comme dit le proverbe : « Mieux vaut prévenir, que guérir » !

Pour une lutte efficace dans le temps et respectueuse de l'environnement et afin de prévenir le risque, il est conseillé de combiner plusieurs méthodes (sauf le piégeage des papillons et la confusion sexuelle qui ne peuvent pas être associés ensemble) :

- Installer des nichoirs à mésanges sur le site infesté, au début de l'automne,
- Détruire manuellement les nids de processionnaires du chêne en pulvérisant abondamment une solution d'eau savonneuse (savon noir à 10%) sur le nid de nymphose, retirer le nid humide et le placer dans un sac plastique étanche et bien fermé (ATTENTION : équipement de protection approprié indispensable),
- Installer des pièges à phéromone avant le vol des papillons, début juillet,
- Faire réaliser, par un professionnel, un traitement microbiologique au mois de mai, lorsque les chenilles sont encore petites, par application sur le feuillage des arbres infestés une préparation microbiologique contenant la bactérie *Bacillus thuringiensis kurstaki* (Btk).



Rentrée 2020 : une classe ferme et une classe ouvre en maternelle

Cette fermeture de classe en élémentaire va être compensée par une ouverture de poste en maternelle. Cette décision a fait l'objet de négociations entre le directeur académique, Olivier Cottet et le maire, Walter Kurtzmann, pendant le confinement car la fermeture d'un poste est de la compétence du Directeur Académique après avis du maire.

Revenons sur cette décision :

Le 24 mars dernier, le maire reçoit une correspondance de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale datée du 2 mars et précisant qu'avec le départ à la retraite d'une enseignante, il y aurait une fermeture de classe puisque les effectifs étaient en baisse.

En effet, à la rentrée 2020-2021, l'école élémentaire perd neuf élèves, passant de 109 à 100 élèves pour 4 postes d'enseignants et 92 élèves sont prévus pour la rentrée 2021-2022.

Dans son courrier, le Directeur Académique propose également une ouverture de poste en maternelle puisque la prévision d'effectif était de 62 élèves pour 2 classes.

Dans sa réponse du 27 mars, le maire demande au DASEN (directeur académique des services de l'Éducation Nationale) le respect du moratoire instauré par le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer : « aucune fermeture de classe en milieu rural à l'école primaire sans l'accord du maire ».

Mais le 3 avril, le maire est informé par les Services de l'Éducation Nationale que s'il demande le respect du moratoire, il n'y aura pas d'ouverture de classe en maternelle car il n'y aurait pas le budget nécessaire pour maintenir ces deux postes supplémentaires.

Le 8 avril, le Directeur Académique contacte le maire pour lui demander de prendre une décision en sachant que le poste d'élémentaire sauterait en 2021 puisque les effectifs ne seraient que de 92 inscrits et reste très ferme sur sa position : « 4 classes pour 100 élèves, ça fera 25 par classe. C'est sous la limite de 26,5 élèves par classe nécessaire pour demander une classe en plus. »

Après concertation avec les directrices des 2 écoles, le maire se rallie à sa cause : cette ouverture de poste en maternelle permettant de rééquilibrer les effectifs dans les deux écoles.

Depuis le début avril, la donne a changé et le mois de mai a vu les inscriptions en maternelle s'accélérer, notamment avec la fermeture de l'école Montessori qui permet d'enregistrer 5 retours d'enfants.

Fin juin avec un effectif prévisible de 70 enfants en école maternelle, l'ouverture d'un poste en maternelle est donc désormais acquise.

Et le maire de rappeler « Avec des si on mettrait Paris en bouteille... Je sais que ma décision d'avril ne plaît pas aux parents d'élèves de l'élémentaire et il est évident que je n'aurais pas pris la même décision deux mois plus tard en constatant l'état des effectifs après les inscriptions en école maternelle puisqu'avec 70 enfants, le 3ème poste était acquis de fait... Mais c'est une décision au profit de toutes les écoles de Peltre car je suis le maire de tous les parents d'élèves. »



Déjections canines



Balader notre chien, c'est lier l'utile à l'agréable : prendre l'air, faire un peu d'exercice, profiter des belles décorations florales et espaces verts. Toutou adore aussi... faire ses besoins dans l'herbe ! Cet avantage n'est pas bénéfique pour tous.

Hormis le côté visuel, le côté hygiène reste le plus important.

Pour rappel, les déjections canines sont des excréments avec toutes les bactéries qui les accompagnent.

Dans les espaces verts : attention à la tondeuse pour les agents techniques et sur les trottoirs, il faut parfois slalomer pour les tricycles, trottinettes, poussettes ou chaises roulantes.

Et que dire de marcher dedans, même du pied gauche !

Certains maîtres ont pris les devants pour limiter ces incivilités et usent de sac en plastique pour ramasser les crottes... et les jeter dans les espaces verts !

Bref, afin de faire réagir et de sensibiliser les maîtres de nos compagnons à quatre pattes, pour le respect de tous et une ville plus propre, civique et agréable, la municipalité a innové. A différents endroits de la Commune particu-

lièrement touchés par les déjections des toutous, des panneaux à messages humoristiques ont été installés.

Ces visuels ont été réalisés par le service communication de la commune de Thaon-les-Vosges (berceau familial du maire) qui nous les a mis gracieusement à disposition.

Dans quelques temps, cette campagne sera complétée par l'installation de « Bornes de Propreté » composées d'une poubelle et d'un distributeur de sacs (cf. photo).



Ensemble, avec quelques efforts, nous nous engageons à rendre notre village encore plus agréable !

La ferme de Ravinel

12

VIE LOCALE

Construction de 27 logements pour les séniors : le projet de la ferme de Ravinel à nouveau bloqué !

Alors que le permis de construire avait été obtenu le 26 octobre 2017, après son instruction par les services de l'État, le projet de construction de 27 logements pour les séniors sur le site de la ferme de Ravinel est toujours bloqué par deux couples de riverains constitués en association « Pôle d'Initiative Cœur de Peltre ». L'association avait d'abord introduit un recours gracieux auprès du maire le 19 décembre 2017 qui a été rejeté par courrier en date du 28 février 2018.

Le recours repose sur deux arguments de forme (absence de plan masse et insuffisance du document d'insertion graphique) et trois arguments liés au fond (implantation par rapport aux avoisinants, nombre de places de stationnement et bâtiments de volumes et de hauteurs ne permettant pas son intégration dans l'environnement).

Le 27 avril 2018, l'association Pôle d'Initiative Cœur de Peltre, Monsieur et Madame Montgolfier, Monsieur et Madame Mathis ont déposé un re-

cours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre de cette décision de rejet de recours gracieux.

Le 26 avril 2019, après instruction du dossier, le Tribunal Administratif constate que dès lors que le projet de construction prévoit la réalisation d'une partie des places de stationnement sur la voie publique, l'accord du gestionnaire de la voie aurait dû être joint au dossier de demande de permis de construire en application de l'article R. 431-13 du code de l'urbanisme et propose que l'omission dans la composition du dossier soit régularisée par la délivrance d'un permis de construire modificatif.

Le permis de construire modificatif est déposé le 24 juin 2019 et est approuvé le 12 août 2019 après instruction par les services de Metz Métropole pour le compte de la Commune. L'instruction du dossier par le Tribunal Administratif reprend et est clôturée le 4 février 2020.

Parallèlement et afin de ne pas perdre de temps, les fouilles archéologiques sont réalisées dans l'emprise du chantier dès septembre 2019 et l'appel d'offre pour les travaux est également lancé.

Lors de son audience du 12 février 2020 (lecture du jugement le 5 mars), le Tribunal Administratif rejette les 7 motifs de demande d'annulation du permis de construction présentés par les requérants et les déboute de leur requête.

Mais, fidèle à son mode opératoire, le 25 juin, soit un jour avant la fin du délai légal du recours, le cabinet d'avocats parisien AdDen agissant pour le compte de l'Association « Pôle d'Initiative Cœur de Peltre », de M. et Mme de Montgolfier et de M. et Mme Mathis, dépose une requête en appel devant la Cour d'Appel de Nancy.

Le projet est donc à nouveau bloqué pour 10 mois puisque ce sont les délais de jugement en appel pour le contentieux des permis de construire de plus de 3 logements. Il faut néanmoins s'attendre à ce que ce délai soit supérieur.



Quelques rappels des règles de bon voisinage



BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits excessifs et abusifs portent atteinte à la santé et la qualité de vie de chacun.

Les travaux de bricolage, jardinage, d'entretien d'espaces verts, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils

ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, souffleuses à feuilles, tronçonneuses, perceuses, marteaux, raboteuses ou scies mécaniques

Autorisés uniquement les jours ouvrables de 08h à 12h et de 14h à 19h.

Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Chacun doit prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ses locaux tels que télévision, radio...

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22h et 07h peut être sanctionné.

TRAVAUX ET CHANTIERS

Les chantiers de travaux publics ou privés de toute nature, réalisés par une entreprise, devront se dérouler du lundi au samedi :

heure d'hiver ► 08h-12h et 13h-19h
heure d'été ► 07h30-12h et 13h-19h

Ils sont interdits les dimanches et jours fériés (sauf intervention d'urgence).

BRÛLAGE INTERDIT

Il est interdit de brûler à l'air libre des ordures ménagères et des végétaux (article L120-1 du code de l'environnement).

Les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

TAILLE DES HAIES

Les plantations situées à moins de 2 mètres de la limite séparative ne doivent pas dépasser 2m de haut, ni la limite séparative de propriété. Veillez à tailler vos arbres dans la limite réglementaire afin d'assurer la libre circulation des piétons et des cyclistes.

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

Les **chiens** circulant **sur la voie publique** doivent être **tenus en laisse et muselés au besoin** (Arrêté municipal du 11 juin 2019).

L'heure de la retraite
a sonné à l'école
maternelle

Ça y est, l'école est véritablement finie pour Francine HENRY, A.T.S.E.M. (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) à l'école maternelle Les Lutins de Peltre après 23 années passées auprès des petits à les accueillir, les encadrer, les aider dans

leurs apprentissages, les consoler, les choyer ! Elle a su, par sa grande bienveillance, se faire apprécier de tous. C'est en mairie, en effectif réduit (Covid19 oblige..) que Monsieur le Maire, Walter KURTZMANN et l'équipe éducative lui ont rendu un chaleureux hommage. Ils ont remercié Madame HENRY pour son professionnalisme, son engagement sans faille aux côtés des enseignants et ses grandes qualités

de cœur qu'elle a su mettre au service des enfants. C'est très émue que Francine a reçu des mains de Monsieur le Maire et de ses collègues quelques présents. Après lui avoir souhaité de très belles et grandes vacances, l'équipe a partagé un moment de convivialité. Désormais pour Francine, c'est un nouveau livre qui va s'écrire ! Faisons lui confiance pour noircir toutes les pages avec de jolies histoires.



Closerie du Potier,
une nouvelle ambiance
lumineuse

La municipalité a choisi ROHL, fabricant français spécialiste de l'éclairage extérieur, pour la rénovation de l'éclairage public de la place de la Closerie du Potier.



Quatre ensembles totem Tilion à leds de 37 W de couleur grise ont été installés par l'entreprise SOBECA en remplacement des boules. L'environnement, la protection de la planète, les économies d'énergie, la transition et la rénovation énergétique sont au cœur du débat municipal. Les candélabres sont plus contemporains bien entendu et s'insèrent dans le cadre de la place, mais surtout, ils sont à leds et donnent un éclairage clair produisant une nouvelle ambiance lumineuse à la place et garantissent sécurité et économie d'énergie.

La vie associative

14

INFOS PRATIQUES

La création, la modification et la dissolution des associations sont désormais possible en ligne ; Avec e-crédation, e-modification, e-dissolution, le compte-asso est un espace en ligne personnalisé pour chaque association, permettant d'une manière plus rapide et plus fiable des démarches en ligne, un espace confidentiel et un suivi de dossier : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Ce compte association permet également de saisir de la manière la plus simple possible et de déposer une demande de subvention à un service instructeur partenaire du projet.

Seules les anciennes associations qui ne sont pas encore enregistrées sur le Répertoire National des Associations (RNA) sont contraintes de passer par une procédure papier auprès du greffe des associations, pour qu'il leur attribue un numéro d'enregistrement sur le RNA.

Si vous ne savez pas si votre association déjà existante est enregistrée ou non sur le RNA, il vous suffit de véri-

fier si son numéro d'enregistrement commence par W.

Dans ce cas, votre association est enregistrée et la procédure électronique vous est donc possible.

UN NUMÉRO DE SIRET POUR CHAQUE ASSOCIATION

Pour une association locale déclarée en préfecture, ou pour les associations qui ne le posséderaient pas, il importe d'obtenir un numéro de SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Etablissements).

Ce numéro SIRET est maintenant incontournable pour obtenir une subvention (commune, département, région, etc.) et ouvrir un compte bancaire.

Comment obtenir un numéro SIRET ?

- Détenir les statuts de l'association et le récépissé de déclaration de la préfecture ;
- Être en possession de la copie de la parution de déclaration d'association au J.O.

Où s'adresser ?

Avec la copie de ces documents, adresser une demande de numéro de SIRET à la direction régionale de l'INSEE compétente :

Insee - Centre statistique de Metz
CSSL - Pôle Sirene Associations
32 avenue Malraux - CS 90403
57008 Metz Cedex 01

Par courrier électronique
sirene-associations@insee.fr

Quelles sont les conditions ?

Cette demande est gratuite, la réponse est rapide.

Et après l'obtention de ce numéro SIRET ?

Dès réception du numéro de SIRET, informer la banque chargée des comptes de l'association.

Pour toute demande de subvention, les imprimés actuels font ressortir le numéro de SIRET du demandeur.

Minibus

Après cette crise sanitaire sans précédent, le minibus a repris du service le jeudi 25 juin, offrant de nouveau aux seniors, la possibilité de faire leurs courses vers les supermarchés Lidl et Leclerc.

La municipalité a également décidé d'élargir son offre, une à deux fois par mois, aux personnes du village désireuses d'aller s'approvisionner dans les associations d'aide et de

soutien aux difficultés passagères de la vie (Restos du Cœur, Secours Populaire). Nous invitons toute personne intéressée à se faire connaître auprès de Madame Séverine JOFFROY, Directrice des Services, qui pourra mettre en place ce transport et vous accompagner, en toute discrétion, dans vos démarches.

(Prendre RDV au 03 87 74 22 27).

Calendrier des manifestations



Devant l'ampleur de cette crise inédite et au vue des risques sanitaires actuels, le calendrier des manifestations et évènements prévus pour le second semestre 2020 à Peltre a été modifié.

Nous portons à votre connaissance les activités communiquées et maintenues par les différentes associations. Bien évidemment tout ce programme est susceptible d'évoluer

mais nous savons que tous les bénévoles restent mobilisés.

Nous vous invitons à consulter leurs sites Internet ou à vous rendre en mairie pour connaître d'éventuelles nouvelles dates prévues.

En l'état actuel de nos connaissances, nous vous publions ce calendrier.

De plus, le Celap (activité théâtre) a tenu à vous adresser ces quelques mots :

« Le confinement et les incertitudes quant à la reprise de spectacles et à l'accueil du public à la rentrée ont eu raison de la saison théâtrale du Celap Théâtre pour cette année. Pour autant, ce n'est que pour mieux revenir en début d'année prochaine rempli d'énergie, d'envie et de rire et vous proposer ainsi cette pièce d'Éric Assous « les acteurs sont fatigués » ! Alors suivez-nous sur Facebook et guettez notre site www.celap.fr pour l'annonce des dates 2021. Bel été à vous ».

LES DATES À NOTER POUR LE SECOND SEMESTRE :

• 13 septembre :

journée « Portes Ouvertes » à l'Étrier de Moselle ;

• 13 octobre :

bourse aux plantes de l'Association Familiale ;

• 22 octobre :

assemblée générale de l'Association Familiale ;

• 19 novembre :

assemblée générale de l'AS PELTRE ;

• 29 novembre :

marché de Noël des P'tites Toupies, de l'Association Familiale et de l'APEEP ;

• 5 décembre :

défilé de Saint Nicolas.

A ce jour, les évènements reportés sont les suivants :

• Association familiale :

- Report de l'excursion au Puy du Fou en août 2021 ;

- Sessions informatiques : 21 et 28 septembre, 5 et 12 octobre, 2 et 9 décembre ;

• **AS Peltre :** report de la soirée Pop Rock n°10 en mai 2021

Nous vous souhaitons un bel été et de belles vacances.

Entraide et Amitié, une association qui porte bien son nom

Le mardi 9 juin, les consignes sanitaires l'imposant, un Comité restreint s'est réuni dans une des salles du Couaroil.

Nous avons pu échanger sur la pandémie de la covid 19 qui selon les informations qui nous étaient parvenues, n'avait pas trop impacté ni les membres du comité ni les bénévoles.

(Le président Daniel Mathieu a rappelé que la moyenne d'âge des membres du comité était de 72 ans). Il a donc été décidé d'annuler la fête sportive de septembre ainsi que les prochains lotos mensuels ; ceux-ci pourraient reprendre en toute fin d'année si les consignes sanitaires nous le permettent.

Des Peltroises et Peltrois nous ont posé la question du « devenir de l'AEA ».

Nous avons déjà, au sein du Comité commencé à réfléchir sur un « A-Venir » de notre association. Créée il y a 40 ans par une poignée d'amis engagés socialement et motivés, l'association a dès le début

organisé des manifestations pour pouvoir redistribuer des dons ; les Philippines ayant été un des premiers bénéficiaires. Durant toutes ces années, la motivation et l'engagement n'ont pas faibli mais les cheveux ont grisonné et l'âge s'est installé ; la relève s'est assurée tout doucement avec un peu de difficultés. Si les femmes sont peu nombreuses au sein du comité, elles sont fort actives parmi les bénévoles.

Si nous souhaitons que l'association entraide et amitié continue sur sa voie et ses engagements, nous lançons un appel à de nouveaux membres.

Ceux-ci peuvent s'inscrire dans un premier temps auprès de Daniel Mathieu au 06 08 51 91 40, en déposant une candidature au local de AEA 48 rue de Gargan (juste à côté de la poste) ou via l'adresse internet : aeapeltre@live.fr

Cette association emblématique de Peltre porte bien son nom et chaque année de nombreuses associations bénéficient de l'ENTRAIDE...quant à l'AMITIÉ, elle nous porte à chacune de nos rencontres.

L'AEA : une association où il fait bon

Etat civil du 1er janvier au 1er juillet 2020

NAISSANCES

- Milya CARUSO, née le 11 février 2020, à Peltre
- Al Mu'izz BALDET, née le 5 mai 2020, à Peltre
- Vahan KAREYAN, né le 14 juin 2020, à Peltre



MARIAGES

Néant



DÉCÈS

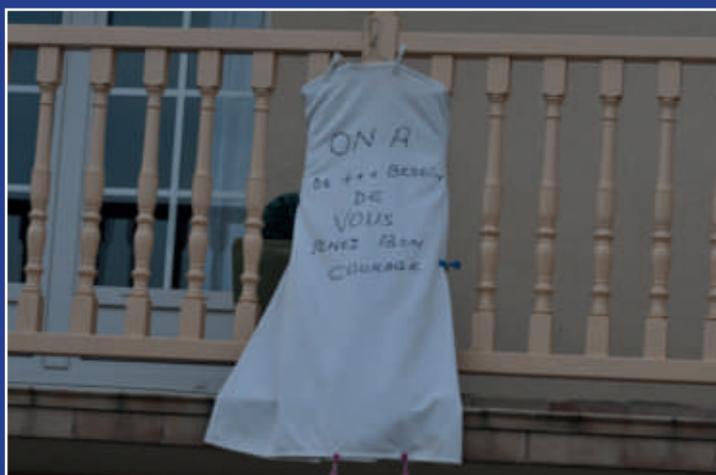
- Fernand OBERHOLZER, le 22 novembre 2019 à Peltre
- Roland VEROLIN, le 1er février 2020, à Ars-Laquenexy
- Georges JACOB, le 6 mars 2020, à Ars-Laquenexy
- André DROUIN, le 16 mars 2020, à Metz
- Geneviève NASSOY (épouse DROUIN André), le 11 mai, à Metzervisse
- Yolande DAMM, le 8 juin 2020, à Charleville-Sous-Bois
- Josyane CASTOR, le 18 juin 2020, à Peltre
- Monique DROUIN (ép. OBERHOLZER Fernand), le 3 juillet 2020, à Metz



1596

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} décembre 2019

Peltre : le soutien aux soignants



Directeur de la publication et coordination :
Walter KURTZMANN.

Equipe éditoriale :
Nadine GARCIA, Marie-Claire LINGUENHELD, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT et Caroline MARIGNY.

Photographies :
Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Yvon JACQUEMIN, Séverine JOFFROY.

Maquette et impression :